

« Grand oral » : vers l'évaluation

Quelques principes du Grand oral :

- Un oral fondé sur des connaissances liées aux spécialités engage le candidat à expliciter, à vulgariser, à reformuler et défendre des idées et à construire une argumentation informée et personnelle.
- Le candidat maîtrise d'autant mieux les échanges lors du « Grand oral » qu'il est capable de se confronter à différents avis ou différentes théories, qu'il sait reconnaître les éléments de controverse et les intégrer dans un dialogue et qu'il peut appréhender et anticiper les attentes d'un jury.
- Le « Grand oral » suppose que le candidat puisse produire une parole synthétique, structurée et instruite, fondée sur un contenu qu'il s'approprie et ainsi habiter une parole plus spontanée que celle de l'exposé.
- Le « Grand oral » implique que le candidat présente un traitement de la question qui dépasse le langage spécifique inhérent à la (ou aux) spécialité (s) concernée (s).
- Les productions orales sont analysées en s'appuyant sur des attendus de formation précis relatifs aux points de repère décrits dans la grille indicative de l'évaluation de l'épreuve orale.
- L'évaluation de la présentation du projet personnel d'orientation ne porte pas sur la qualité du projet ou du parcours mais sur la façon dont le candidat explicite son cheminement pour l'avoir construit. Le candidat articule la question présentée au jury et la présentation de ses perspectives d'orientation sans les réduire à un descriptif des débouchés professionnels possibles. Il tente, à l'aune du parcours suivi, d'indiquer comment celui-ci a contribué à ouvrir sa perspective d'avenir autant sur un plan personnel que professionnel, utilement liés. Il s'agit pour lui, en exposant ses choix d'orientation dans le supérieur ou vers d'autres voies de formation, d'avoir assez de liberté pour partager un peu de son désir d'avenir, de ce à quoi il se montre désormais particulièrement sensible et comment il veut donner à ce futur un peu de son attention et de son engagement personnel. Au total, il s'agit d'argumenter et non de raconter.

Une posture professionnelle d'accueil et d'accompagnement de la parole du candidat :

Il est important, lors de l'épreuve, de mettre en confiance le candidat, à la fois par la posture d'évaluateur choisie, et par les modalités d'interrogation, qui s'ajustent le plus possible à la singularité de chaque candidat et de chaque question, au cours d'un échange constructif. Il importe

donc de favoriser une attitude bienveillante, comme des questions ouvertes. Il convient également de ne pas concevoir l'expression orale comme une expression écrite oralisée : c'est bien une interaction authentique qui est visée, au cours de laquelle le candidat puisse parler vraiment. Il importe donc d'entrer dans un véritable dialogue, en sortant d'une position verticale de sanction ou d'attribution mécanique de points.

Des biais à identifier :

Il s'agit également pour le jury de prendre conscience des biais (linguistiques, sociaux, de genre, ...) qui peuvent fausser l'évaluation. Le travail sur l'oral est donc aussi un travail sur l'écoute et sur la qualité d'écoute nécessaire pour entendre le plus justement possible, en accueillant la diversité des voix et des propos des candidats.

Des compétences langagières et disciplinaires :

La question traitée est bien ancrée dans la spécialité, mais il ne saurait être question d'évaluer exclusivement la maîtrise des savoirs disciplinaires. Les échanges ne doivent donc pas prendre la forme d'un interrogatoire, mais permettre au candidat de gagner en aisance et en lucidité sur les enjeux de la question présentée. Le jury doit se prononcer à la fois sur le fond et la forme de la présentation et de l'échange qu'il aura su établir. Les compétences mises en œuvres sont multiples : compétences linguistiques, métalinguistiques (phonologie, morphosyntaxe, capacité à agir sur sa production), discursives (capacité à raconter, décrire, expliquer, justifier, argumenter), kinésiques (dimension non verbale : éléments corporels et voco-acoustiques : débit, voix, regard), communicationnelles (dimensions psychologique, culturelle, sociale), et pragmatiques (oser prendre la parole, comprendre l'enjeu de la situation, donner du sens à sa prise de parole). La mise en œuvre de ces compétences ne doit pas réduire toutefois le Grand oral à une prestation oratoire rhétorique de pure forme : le jury ne doit pas y rechercher un modèle expressif unique et stéréotypé, mais s'attachera à valoriser l'engagement et la sensibilité du candidat qui émergent à partir d'une relation personnelle à l'oralité, parfois d'une émotion ou d'une timidité.

Ce cadre permet ainsi à tous les candidats de tenir un discours personnel et informé. C'est cette exigence qui permet d'assurer une appropriation plus grande des savoirs par le candidat et qui doit guider la conduite des trois parties de l'épreuve par le jury.

Des littératies disciplinaires à dépasser : la présentation d'une question attachée à un programme de spécialité (ou située à un point de rencontre des deux enseignements de spécialité) à un jury composé de deux personnes dont une seulement appartient à la discipline d'origine de cette spécialité soustrait le discours à un échange entre initiés.

Un espace de dialogue :

L'espace d'échange du grand oral est à la fois un espace de dialogue avec le candidat et entre les membres du jury eux-mêmes. Cela suppose de créer un terrain d'échange commun en maintenant une exigence d'intelligibilité et de clarté d'un discours adressé à chacun.

Usage de la grille nationale indicative :

Le BO spécial n° 2 du 13 février 2020 propose une grille d'évaluation dont la nature même, la qualité objective et l'opérationnalité font que son emploi est très fortement recommandé pour l'évaluation du Grand oral.

- Une grille partagée par les équipes de l'académie garantit l'équité de traitement des candidats dès lors que les évaluateurs sont possiblement issus de plusieurs établissements.
- Elle permet aisément, rapidement, sans ambiguïté, de déterminer pour chaque candidat le degré de maîtrise atteint dans chacune des cinq colonnes, au fil des trois temps de l'épreuve.
- Elle permet donc une évaluation globale de la qualité de la prestation, à partir de laquelle le jury s'entend pour décider d'une note globale. Puisqu'il s'agit de déterminer la qualité d'une prestation globale et entière, la grille ne sera pas traduite en barème détaillé. Il n'est pas légitime non plus, sauf à dénaturer la nature de l'épreuve, de décider que telle ou telle colonne pèse plus que les autres.
- Elle offre une part essentielle aux capacités orales du candidat. Ce qui est bien le moins que l'on puisse attendre d'une épreuve nouvelle qui se veut en rupture avec une forte tradition scolaire ou universitaire faisant des oraux une forme d'épreuve écrite oralisée.
- Elle permet la prise en compte réelle de savoirs et de connaissances au service de l'argumentation et du discours. Une lecture superficielle de la grille peut laisser croire, à tort, que seule la troisième colonne, « Qualité des connaissances », évalue les savoirs des candidats. Une lecture attentive montre tout autre chose : il est difficile de trouver, parmi les vingt cases qui la composent, celles dont les compétences pourraient être atteintes sans maîtrise des savoirs, même au sein de la première colonne, « Qualité orale de l'épreuve ». L'absence de connaissances, en revanche, ne permet pas de réussir l'épreuve telle qu'elle est conçue : on ne peut pas être engagé dans sa parole, ni susciter et maintenir l'attention, ni comprendre, ni répondre, ni construire un discours, ni développer une argumentation sans connaissances solides et faites siennes.

Il convient de se rappeler que les connaissances sont évaluées dans l'épreuve écrite terminale de chaque spécialité (NB : aménagement de la session 2021 qui prend en compte les moyennes annuelles des enseignements de spécialité au titre des épreuves terminales). Le Grand oral n'est donc en aucun cas une épreuve de spécialité supplémentaire.

Jean-Luc BERTOLIN, Nathalie GRITTI, Paul Luc ESTAVOYER, Giuliano CHIELLO, Emmanuel RIGOLET,

IA-IPR - Groupe académique de pilotage du Grand oral de l'académie de Besançon